



SLC-CSF
(Janvier 2010)

Syndicat du Logement et de la Consommation

Confédération Syndicale des Familles

4, place de la Porte de Bagnolet - 75020 Paris

Deux augmentations de loyers en six mois !

**Après une hausse des loyers de 2,38%
en juillet 2009,**

**la RIVP a décidé d'appliquer aux immeubles ILM 28
une nouvelle hausse des loyers de 0,80%
au 1^{er} janvier 2010.**

C'est inacceptable !

**En effet, alors qu'aujourd'hui
les hausses de loyers dans le secteur privé
sont quasiment nulles**

et que

**la RIVP va récupérer des millions d'euros
supplémentaires avec les nouveaux surloyers,**

rien ne peut justifier cette nouvelle hausse.

**Le SLC-CSF
s'est fermement opposé à cette nouvelle augmentation
qui en 6 mois de temps
vient à nouveau alourdir le budget
des locataires des logements ILM 28.**





Charges illégalement récupérées

Sur les groupes chauffés par la CPCU

(Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain)

**la RIVP a toujours fait payer aux locataires
dans leurs charges locatives de chauffage
le coût de la prime CPCU.**

**Or, ceci est illégal
comme vient récemment de le confirmer
la Cour de Cassation.**

**Le SLC-CSF
a donc saisi la Direction Générale de la RIVP
pour lui demander de respecter la loi
et exiger que,
dès la prochaine régularisation annuelle des charges,
la prime CPCU ne soit plus récupérée
et que
les sommes indûment facturées aux locataires
leur soient remboursées
pour les 3 dernières années.**

Locataires, soutenez l'action du SLC-CSF



BULLETIN D'ADHESION

à retourner au SLC - 4 place de la Porte de Bagnolet – 75020 Paris.

NOM.....PRENOM.....Esc.....

ADRESSE..... Code Postal.....

Demande à adhérer à l'Association SLC des locataires.

Fait le Signature.....

Cotisation annuelle : 27€ à l'ordre du SLC, ouvrant droit à une réduction d'impôt égale à 66%.